

Date d'affichage : 06/10/2021

**COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS
REUNION TELEPHONIQUE DU 05/10/2021**

Présents : Mme V.LEGALL, MM. JM HENON, H.LANNOY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journées des 02-03/10/2021

Coupe Défisports+

54593.1 ARDRES/CALAIS HAUTS DE France. Forfait de Ardres (mail du club). Homologué : ARDRES 0 – CALAIS HAUTS DE France 3 par forfait. Amende minorée 25€ à Ardres.

Coupe Fermetures Flouret

54602.1 ST MARTIN LEZ TATINGHEM/ROQUETOIRE. Réserves de St Martin lez Tatinghem non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ST MARTIN LEZ TATINGHEM 1 – ROQUETOIRE 3. Amende 30€ à St Martin lez Tatinghem.

Coupe Ricoh ADN

54631.1 BLERIOT C/AUDRUICQ C. Forfait de Audruicq C. Homologué : BLERIOT C 3 – AUDRUICQ C 0 par forfait. Amende 23€ à Audruicq. L'équipe d'Audruicq C est éliminée des coupes.

Coupe Côte d'Opale

54643.1 BOULOGNE USCO C/ARDRES B. Forfait de Ardres B suite au forfait de son équipe A en coupe Défisport. Homologué : BOULOGNE USC C 3 – ARDRES B 0 par forfait. Amende 23€ à Ardres.

Coupe Intersport

54671.1 OFFEKERQUE/CALAIS ENTENTE C. Forfait de Offekerque. Homologué : OFFEKERQUE 0 – CALAIS ENTENTE C 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Offekerque.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 6 Octobre 2021 à 17H.

Le Président : Mr JM HENON

La Secrétaire : Mme V LEGALL